

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 mars 2022

Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 29 mars deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Christine CERRIGONE, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Mme Corinne CHARLERY, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération 2021-32 du 15 juin 2021 portant fixation du régime indemnitaire des personnels du Centre de gestion,

Vu la délibération n° 2022-1 du 19 février 2022 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu les rapports présentés en comité technique de service les 9 juillet 2021 et 16 février 2022 et comité technique général le 5 octobre 2021 et 10 mars 2022,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE, à l'unanimité,

De supprimer les **dix emplois** suivants :

- Un emploi de directeur général adjoint,
- Un emploi d'attaché,
- Trois emplois de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe,
- Un emploi de rédacteur,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Deux emplois d'ingénieurs,
- Un emploi d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

De créer les **dix emplois** suivants :

- **Un emploi d'attaché ou attaché principal** pour pourvoir le poste de chef du service emploi à la direction de l'emploi territorial.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux grades susvisés. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire correspondante en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- **Trois emplois d'attaché :**
 - un juriste-gestionnaire au service du secrétariat des CAP/CCP/CT
 - un juriste au sein du service conseil juridique et contentieux ,
 - un chargé d'études à la direction de l'emploi territorial.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au grade susvisé. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire correspondante en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- **Un emploi du cadre d'emplois d'ingénieur ou ingénieur en chef** pour exercer les fonctions de directeur des relations avec le GIP et des éditeurs SIRH.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux grades susvisés. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire correspondante en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- **Deux emplois du cadre d'emplois d'ingénieur ou attaché :**
 - Un architecte des systèmes d'information rattaché au chef du service support utilisateurs et exploitation à la DSI et
 - Un administrateur système rattaché au chef du service support utilisateurs et exploitation à la DSI.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux grades susvisés. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire correspondante en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- **Un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs** qui occupera les fonctions de responsable du pôle accueil chargé de l'encadrement de proximité au service logistique.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au grade susvisé. Sa rémunération sera établie sur la grille indiciaire correspondante, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- **Un emploi de technicien** afin de permettre le recrutement d'un technicien support au service support utilisateurs et exploitation à la DSI.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au grade susvisé. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire correspondante, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- **Un emploi d'assistant socio-éducatif** au sein du service des assistants sociaux du travail.

Puis, afin de recruter plus aisément sur les profils de préventeurs, d'élargir leur recrutement sur le grade d'attaché et, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours du grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire d'attaché ou d'ingénieur en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés ou ingénieurs, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Ensuite afin de recruter plus aisément sur les profils d'infirmier du travail, d'élargir le recrutement sur le cadre d'emplois et non uniquement sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe existant au tableau des effectifs. En cas d'appel à candidatures infructueuses de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au concours du grade de recrutement. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire d'infirmiers en soins généraux en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux infirmiers en soins généraux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Par ailleurs, afin de recruter plus aisément sur le profil de directeur des systèmes d'information, il est proposé d'élargir le recrutement sur les cadres d'emplois d'ingénieurs et ingénieurs en chef.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueuses de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours susvisés. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire d'ingénieur ou ingénieur en chef territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux ingénieurs ou ingénieurs en chef territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Enfin, afin de recruter plus aisément sur le profil de chef du service assistance GRH aux collectivités, il est proposé en cas d'appel à candidatures infructueuses de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au concours d'attaché. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire d'attaché en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Article 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

Article 3 : **FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 1^{er} avril 2022 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	2
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois d'ingénieur ou attaché	2
Attaché hors classe	2
Attaché principal	23
Attaché territorial	57
Attaché ou attaché principal	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	19
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	12
Rédacteur	32
Cadre d'emplois des rédacteurs	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	22
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28

Adjoint administratif	8
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	3
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	8
Ingénieur	30
Cadre d'emplois des ingénieurs	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	3
Cadre d'emplois des techniciens	1
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	1
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif	15
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	323

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
Du Val-de-Marne